

Mention « Management et Administration des Entreprises »
Parcours Master 2 « Master in Business Administration »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2024 à 2027-2028

		Volume horaire de l'année (h) :				380,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			201,00 h	ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1 : European Economic Environment II		15,00	30		3		
UE 1.2 : Business Law		24,00	30		3		
UE 1.3 : Organizational Behavior II		18,00	30		3		
UE 1.4 : Financial Statements Analysis		30,00	40		4		
UE 1.5 : Managerial accounting I		24,00	40		4		
UE 1.6 : International Marketing		18,00	30		3		
UE 1.7 : Financial Markets		18,00	30		3		
UE 1.8 : French as a Foreign Language		30,00	30		3		
UE 1.9 : Decision-Making and Corporate Finance		24,00	40		4		
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			179,00 h	ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1 : Managerial accounting II		24,00	40		4		
UE 2.2 : Investment and Portfolio Management		30,00	40		4		
UE 2.3 : Risk Management		30,00	40		4		
UE 2.4 : Business and Strategic Policy		30,00	30		3		
UE 2.5 : Information and Project Management		15,00	20		2		
UE 2.6 : Business Game		20,00	20		2		
UE 2.7 : Operations and Logistics Management		18,00	20		2		
UE 2.8 : Sustainable finance		12,00	20		2		
UE 2.9 : Internship (minimum 4 mois et maximum 6 mois)				70	7	Rapport	
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

Les examens et contrôles continus se dérouleront conformément aux dispositions de la charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'article D611-12 du code de l'éducation.

CONTRÔLE TERMINAL

Le mémoire de fin d'études (UE « Intership ») fait l'objet d'un contrôle terminal (remise d'un document) et fonctionne selon le régime de la session unique.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée à l'UE « Intership » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 8/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 20 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour valider la 2^{ème} année du Master « Management et Administration des Entreprises », parcours « Master in Business Administration », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.